

Conditions Générales (CG)

Contrat de services ALaCarte.Direct

[Dernière version en date du 1^{er} Septembre 2021]

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DES PARTIES ET DES TIERS OPERATEURS

1.1 Les parties contractantes

Le présent contrat de SERVICE régit les rapports entre :

- Le fournisseur du SERVICE : le service ALaCarteDirect, porté par DGK GROUP, SAS immatriculée sous le numéro de SIRET 90 121 935 200 019 au RCS de PARIS
- L'utilisateur final du SERVICE, dénommé ici le " CLIENT "

Le terme " les parties " désigne ALCD et le CLIENT.

Lorsque le « Site de ALCD » est mentionné dans le présent document, cela fait référence à l'ensemble des sites commerciaux de ALCD en lien avec www.alacarte.direct

1.2 Les Tiers Opérateurs

Pour le fonctionnement du SERVICE, les parties ont recours également aux services de TIERS OPERATEURS :

- Pour ALCD: la société OVH pour l'hébergement des serveurs et leur liaison au réseau internet.
- Pour le CLIENT : un fournisseur d'accès au réseau Internet et une liaison (modem, liaison louée, ADSL, câble ...).

Le terme " Les TIERS OPERATEURS " désigne lesdites sociétés. Les rapports entre le CLIENT et les TIERS OPERATEURS ne sont pas définis dans le présent contrat.

Pour l'utilisation du SERVICE, le CLIENT doit souscrire auprès de TIERS OPERATEUR les abonnements nécessaires à un accès correct à l'internet. Toute interruption de l'un ou l'autre de ces abonnements suspend les obligations de ALCD pour l'exécution du présent contrat. Il en est de même pour toute interruption dans le fonctionnement du SERVICE assuré par les TIERS OPERATEURS.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT

2.1 Documents annexes aux présentes Conditions Générales

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du SERVICE à ses besoins et avoir reçu de ALCD toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions juridiques dans lesquelles ALCD s'engage avec le CLIENT.

Le présent contrat de SERVICE est complété par les documents énumérés ci-dessous, faisant partie intégrante du présent contrat de SERVICE et strictement indivisible de ce dernier :

- Condition Générales de vente pour les conditions financières
- Conditions Générales d'Utilisation pour les conditions techniques
- Charte déontologique

L'ensemble des documents légaux faisant office de contrat (Conditions Générales, Conditions Générales d'Utilisation, Conditions Générales de Vente, Charte Déontologique, ...), sont disponibles à l'adresse <https://www.alacarte.direct/legals>

Par la souscription au SERVICE ALaCarteDirect, le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents et accepter leur terme sans réserve.

Sont exclues toutes autres conditions et notamment celles du CLIENT, à toute commande par le CLIENT de prestations de ALCD.

Les prestations offertes par ALCD à titre gratuit sont également régies par le présent contrat de SERVICE.

Pour tout devis émis par ALCD, le présent contrat de SERVICE s'applique dans son intégralité, et l'ensemble des développements mentionnés dans le cadre de ces devis restent la pleine propriété de ALCD.

2.2 Périmètre du contrat

Dans le cadre du présent contrat de SERVICE, ALCD fournit au CLIENT l'accès en lecture-écriture de ses propres données en utilisant l'interface logicielle ALaCarte.Direct et à partir de n'importe quel poste relié à l'Internet et équipé d'un navigateur compatible. La base de données appartient au CLIENT, à ce titre il est seul responsable du contenu des informations transmises. Les données sont acheminées par le réseau Internet après cryptage selon le protocole SSL. Les TIERS OPERATEURS sont seuls responsables de l'acheminement de ces données, lorsqu'elles circulent sur le réseau.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE ALCD

3.1 Accès aux serveurs de ALCD

ALCD s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un SERVICE de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

ALCD souscrit à ce titre une obligation de moyens, conforme aux usages professionnels et aux possibilités de pallier les risques généraux liés à l'utilisation des réseaux de

communication et de l'Internet, et notamment sous la réserve de bon fonctionnement du SERVICE des TIERS OPERATEURS désignés à l'article 1-2

ALCD se réserve cependant la faculté de suspendre sans préavis exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance afin d'assurer le bon fonctionnement du SERVICE.

3.2 Données personnelles

Dans le cadre du SERVICE, le CLIENT est informé que ALCD collecte des données personnelles le concernant, qui font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par les dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 à des fins de gestion de la relation client et de respect des obligations légales et réglementaires.

Les données personnelles du CLIENT ne sont en aucun cas transmises à des tiers à l'exclusion des SERVICES pour lesquels la communication des données est nécessaire à la bonne réalisation du SERVICE.

ALCD pourra également transmettre les informations personnelles du CLIENT à la demande des autorités judiciaires et / ou administratives dans le cadre d'une réquisition judiciaire émise par une autorité compétente.

Conformément aux conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, le CLIENT bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant :

- par courriel à l'adresse électronique hello@alacarte.direct
- ou encore par courrier postal à l'adresse :

DGK WEB, Correspondant Informatiques et Libertés
42 rue Bourdignon
94100 Saint Maur-des-Fossés FRANCE.

3.3 Confidentialité, Localisation et sécurité physique des infrastructures

ALCD est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations et les décisions dont ils auront eu connaissance dans le cadre de ces présentes conditions générales et de la réalisation des prestations liées.

ALCD s'interdit notamment de communiquer à toute personne autre qu'elle-même, l'ensemble de son personnel ou un tiers sur demande d'une autorité compétente (administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables), directement ou indirectement, tout ou partie des informations, de toute nature (commerciale, technique, financière, nominative, etc.), qui lui seront communiquées ou dont ALCD aura connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation.

Les infrastructures sur lesquelles sont développés les SERVICES ALaCarte.Direct sont localisées sur le territoire français.

Toutefois, le SERVICE ALaCarte.Direct fait appel à divers WebServices fournis par des prestataires pouvant être étranger tel que Google pour son service de statistiques de trafic (GOOGLE ANALYTICS) et son API de géolocalisation (API GOOGLE MAPS).

Il est à noter que ALCD sous traite l'hébergement de ses serveurs auprès de deux TIERS OPERATEURS distincts – et ce à des fins de redondance de données sur des sites géographiques distincts - dont les locaux sont déclarés sur le territoire français en date de contractualisation entre ALCD et ces TIERS OPERATEURS (Septembre 2020).

ALCD ne peut être tenu pour responsable d'un éventuel changement de politique de ces TIERS OPERATEURS quant à la localisation de leur infrastructure physique.

Dans le cas où le CLIENT contractualise avec le REVENDEUR, le CLIENT sait que le REVENDEUR dispose d'un accès à l'ensemble de ses données et en est seul responsable. ALCD préconise vivement au CLIENT de définir contractuellement les mesures prises par le REVENDEUR concernant la confidentialité de ses données dans le contrat liant le REVENDEUR et le CLIENT.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE DE ALCD

Les parties conviennent expressément que la responsabilité de ALCD ne peut être engagée que dans le cas d'une faute prouvée constituant un manquement aux dispositions du présent contrat.

ALCD ne pourra être tenu responsable des dommages subis par le CLIENT et liés notamment :

- A toute interruption du SERVICE indépendante du contrôle de ALCD, ainsi que toute interruption consécutive aux cas de suspension du contrat cités dans le Conditions Générales de Vente à l'article 6 - SUSPENSION DU CONTRAT (en particulier retard de paiement, travaux sur les serveurs)
- A une utilisation du SERVICE par le CLIENT non conforme aux dispositions du contrat de SERVICE, à la réglementation applicable ou aux règles de l'art.
- A une inadéquation au SERVICE des moyens matériels ou logiciels du CLIENT, et notamment l'utilisation par le CLIENT de matériels, logiciels, abonnements à des SERVICES TIERS OPERATEURS non conformes aux prescriptions de ALCD.
- A tout incident ou interruption du SERVICE causé par une panne survenant sur les réseaux de télécommunications empruntés ou sur les matériels et logiciels utilisés par le CLIENT.
- Aux difficultés d'accès et lenteurs du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes.
- Aux difficultés et incidents liées aux caractéristiques et limites de l'Internet.
- Au détournement ou vol du matériel de connexion du CLIENT.
- Au contenu ou à la nature des données émises ou reçues par le CLIENT.

De la même manière, La responsabilité de ALCD ne sera pas engagée si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à ALCD au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait de perturbations ou de défaillance des moyens de télécommunications, intempéries exceptionnelles, inondations, incendie, explosion, effondrement des installations d'hébergement, épidémie, tremblement de terre, panne d'électricité, guerre, cas d'émeute, attentats, grèves totales ou partielles, blocage des moyens de transport, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de ALCD ("Cas de Force Majeure"), alors ALCD, sous réserve d'une prompte notification au CLIENT, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le CLIENT sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Soit encore du fait du CLIENT, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,

- mauvaise utilisation des terminaux par le CLIENT ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au CLIENT ou généré par ses soins,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel ALCD n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du SERVICE émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN,
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au CLIENT.

La politique de sauvegarde de ALCD est définie dans les Conditions Générales d'Utilisation, et le client reconnaît en avoir pris connaissance et y adhérer sans condition.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à ALCD au titre des prestations réalisées.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du SERVICE à ses besoins et avoir reçu de ALCD toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ALCD se réserve le droit de contrôler le respect des Conditions Générales du SERVICE et de ses documents annexes.

Le CLIENT s'engage à informer ALCD dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

Le CLIENT, pour tout contact avec ALCD, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le CLIENT s'engage à utiliser le SERVICE en respectant les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de télécommunications. Il s'engage à ce que les matériels et logiciels connectés au SERVICE soient conformes à la réglementation en vigueur et aux normes applicables.

ALCD recommande au CLIENT de lire le contrat de déontologie accessible sur le Site de ALCD et de respecter ces règles pour toute communication sur Internet.

Le CLIENT s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour à ALCD. ALCD se réserve la possibilité de demander des documents justificatifs au CLIENT pour s'assurer de l'exactitude de ses informations.

6.1 Mots de passe

Le CLIENT est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son SERVICE. ALCD dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du CLIENT ou générés par le CLIENT lui-même. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du CLIENT à l'exclusion de celle de ALCD.

Le CLIENT supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du SERVICE consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le CLIENT aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le CLIENT supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

6.2 Prescription légales

Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers. Le CLIENT s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le CLIENT déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de l'administration de ses Services, ALCD ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux Services du CLIENT. Le non-respect par le CLIENT des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour ALCD de couper et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels ALCD pourrait prétendre.

Le CLIENT s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de ALCD. En outre, le CLIENT s'engage à intervenir sur demande de ALCD à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir ALCD de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion.

En conséquence, le CLIENT s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre ALCD et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent contrat.

De manière explicite, le CLIENT reconnaît être seul et unique responsable des contenus numériques sous quelque forme que ce soit qu'il dispose au sein de l'infrastructure technique louée auprès de ALCD au travers du SERVICE.

6.3 Données personnelles

Le CLIENT reste exclusivement et entièrement responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il effectue pour son propre compte et s'engage, pour ce qui concerne

lesdites données, à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à procéder à toutes formalités préalables adéquates auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

En application des dispositions de l'article 34 bis de la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978 , il appartient au CLIENT fournissant au public des Services des communications électroniques sur les réseaux de communications électroniques ouverts au public et mettant en œuvre un traitement de données à caractère personnel tel que défini par la loi précitée, de notifier sans délai à la CNIL toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des données à caractère personnel.

De plus, dans l'hypothèse où cette violation serait susceptible de porter atteinte aux données à caractère personnel ou à la vie privée d'un de ses clients ou d'une autre personne physique, il appartient au CLIENT d'en avertir l'intéressé également, dans les conditions prévues à l'article 34bis de la loi du 6 janvier 1978.

Enfin il incombe au CLIENT fournissant des Services de communications électroniques de tenir à jour un inventaire des violations de données à caractère personnel, notamment de leurs modalités, de leur effet et des mesures prises pour y remédier et de le conserver à la disposition de la CNIL.

Dans tous les cas où des données du CLIENT sont traitées par ALCD en tant que sous-traitant au sens de la loi du 6 janvier 1978, il est rappelé que ALCD n'agit que sur instructions du CLIENT et sous la responsabilité de ce dernier. ALCD assure dans ce cas la sécurité et la confidentialité des données concernées dans les conditions définies dans l'article « 3.3 CONFIDENTIALITE, LOCALISATION ET SECURITE PHYSIQUES DES INFRASTRUCTURES » des présentes.

6.4 Règlementation applicable à l'hébergement de données de données de santé

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 impose aux personnes exerçant l'activité d'hébergement de données de santé à caractère personnel de disposer d'un agrément conforme aux prescriptions de l'article L 1111-8 du Code de la santé publique. ALCD rappelle au CLIENT qu'il lui appartient :

- de mettre tout en œuvre pour s'assurer par lui-même de la non qualification légale de ses données comme « données de santé à caractère personnel ». ALCD ne dispose pas des qualifications adéquates pour conseiller le CLIENT en la matière et le laisse seul juge et responsable vis-à-vis de ces obligations légales.
- de se référer à la liste des hébergeurs agréés (<http://esante.gouv.fr/Services/referentiels/securite/hebergeurs-agrees>) pour tout hébergement de données de santé à caractère personnel.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le CLIENT reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la ALCD, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le Service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par ALCD :

- s'il apparaît que le CLIENT utilise les Services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme au Contrat de Déontologie sur le Site ALCD ou aux présentes conditions générales ;
- en application des conditions particulières applicables ;
- si ALCD se voit notifier par tout tiers intéressé une décision administrative, arbitrale ou judiciaire, rendue conformément aux lois applicables, ordonnant une telle restriction, limitation ou suspension, sans qu'il soit nécessaire d'appeler ALCD en la cause.
- si ALCD reçoit une notification conforme à la loi pour la Confiance dans l'Economie numérique portant à sa connaissance l'existence d'un contenu manifestement illicite.
- si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

ARTICLE 8 - DISPOSITIONS GENERALES

8.1 Divisibilité

La nullité d'une des clauses du présent contrat de prestations de Services souscrit auprès de ALCD, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de Services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

8.2 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles (présent document ainsi que l'ensemble de ceux annexés implicitement ou explicitement) ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

8.3 Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions Générales de Services de ALCD et sont indissociables desdites Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document «Conditions Générales ».

L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le CLIENT aux adresses indiquées sur le Site de ALCD. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

8.4 Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de ALCD feront foi entre les Parties.

Ces informations seront conservées par ALCD pendant toute la période des relations contractuelles.

8.5 Publicité et promotion

ALCD pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des Services fournis au CLIENT ainsi que sur ses documents commerciaux, site Internet et/ou sa plaquette.

ARTICLE 9 - TOLERANCE

Le fait que ALCD ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par ALCD à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que ALCD peut, de plein droit, modifier son SERVICE et ses conditions générales et particulières sans autre formalité que d'en informer le CLIENT par un avertissement en ligne et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne.

Toute modification fera l'objet d'une information en ligne sur le Site de ALCD ou l'envoi d'un courrier électronique au CLIENT. Dans cette hypothèse, le CLIENT peut résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 11 – PREJUDICE

11.1 Préjudice pour le CLIENT

En cas de défaillance du SERVICE qui résulterait d'une faute établie à l'encontre ALCD, la responsabilité de ALCD est expressément limitée au montant de la somme effectivement réglée par le CLIENT et ses Sociétés apparentées au titre du SERVICE à l'origine du préjudice, pendant les douze mois précédents le fait générateur. En aucun cas, ALCD ne saurait être tenue responsable des préjudices suivants subis par le CLIENT et par ses Sociétés apparentées, tels que tout préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial, perte de bénéfice ou de client, atteinte à l'image de marque...

Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation par ALCD. De convention expresse entre les parties, aucune action judiciaire ou réclamation, quelle

qu'elle soit ne pourra être engagée ou formulée par l'une ou l'autre des parties, plus d'un an après la survenance du fait générateur.

11.2 Préjudice pour ALCD

Dans le cas où la responsabilité de ALCD serait recherchée du fait d'une utilisation du SERVICE par le CLIENT, non conforme à la législation, le CLIENT indemniserà ALCD de l'ensemble des conséquences de toute action et/ou procédure judiciaire intentée de ce fait contre ALCD, quelle qu'en soit la nature.

ARTICLE 12 - PROCEDURE AMIABLE

En cas de difficulté d'exécution ou d'interprétation du contrat de SERVICE, préalablement à toute saisine d'une juridiction compétente, les parties entendent se soumettre à une procédure amiable.

A cet effet, chacune des parties désignera un représentant de sa direction générale. Ces représentants auront pour mission de se réunir et de concilier les vues de chacune des parties dans un délai d'un mois à compter de la désignation par la partie la plus diligente de son représentant. En cas d'accord amiable entre les parties, un protocole transactionnel sera signé par les parties.

A défaut d'accord, dans le délai précité, chacune des parties recouvrera son entière liberté d'action.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par la loi française. Sous réserve de la qualité de commerçant du CLIENT, tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.